8e ANNÉE. — NUMÉRO 18

acti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixæ. (Bref à la LIBERTÉ.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX)*

MARDI 22 JANVIER 1878

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE.	fr. 26	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS.	» 36	19	10

Rédaction et Expédition.
BUREAUX: **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

PRIX DE LA LIGNE OU DE SON ESPACE 15 CENT

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées
Lettres et argent franco.

CE QUI ENCHANTE NOS LIBÉRAUX

Tous nos journaux protestants et libéraux se donnant le mot pour approuver les œuvres du *Kulturkampf* en Prusse, et insultant à qui mieux mieux les catholiques allemands assez mal nés pour n'être pas reconnaissants à M. de Bismark de la situation que sa politique leur a faite, nous croyons devoir montrer en quoi consiste cette situation.

Huit évêques sont morts ou exilés: des centaines d'ecclésiastiques ont été chassés du pays après y avoir subi les dernières avanies; les religieux ont dû passer la frontières; les religieuses enseignantes, et même bon nombre d'hospitalières, ont dû quitter leur patrie; la section catholique au ministère des cultes a dû être supprimé dès le commencement de l'ère nouvelle, pour ne pas gêner M. Falk dans ses allures; l'inspection des écoles a été retirée au clergé qu'on a aussi chassé de toutes les classes; il ne peut plus même enseigner la religion, que l'Etat entend dominer comme les autres branches de l'enseignement.

Les séminaires sont déserts; les pasteurs meurent sans pouvoir être remplacés; la cinquième partie des paroisses est sans aucun service religieux; les enfants ne peuvent être baptisés, les sacrements en général ne sont plus administrés, les moribonds quittent la vie sans que le prêtre puisse leur faire parvenir les consolations de la religion ni même bénir leur cercueil.

Les biens diocésains sont *administrés* (!) par un commissaire du gouvernement, le clergé est privé de son traitement.

Chaque jour, les feuilles signalent des condamnations judiciaires pour infractions des lois de mai; naguère encore un mandat d'amener était lancé contre l'archevêque de Cologne, dont la police donnait en détail le signalement, comme cela se fait pour les grands criminels.

Le *Kulturkampf* devient de plus en plus canaille: le refus d'absolution est frappé de pénalités, et le tabernacle lui-même est soumis de fait à la violence du serrurier et au contrôle du Landrath prussien, comme l'a prouvé le fait d'Ohlau, en Silésie.

L'interpellation faite au Landtag de Berlin, en novembre dernier, par M. de Stablenski, nous montre ce qui se passe pour les enterrements. A Posten, dans la Posnanie, un intrus du nom de Brenk, a été nommé et installé par le président de la régence. Toute la paroisse est soumise à la plus pénible contrainte de conscience, par l'obligation qu'impose la police pour faire demander pour l'enterrement des morts la permission de Brenk. Notez que cette demande doit être faite en des termes qui impliquent l'apostasie et l'adhésion au vieux-catholicisme.

Ceux qui ne se plient pas à ces ordres, notamment les familles des défunts, les porteurs et les fossoyeurs, sont chaque fois punis de fortes amendes pécuniaires; le cas s'est vu où les policiers et les gendarmes durent enterrer eux-mêmes les cadavres.

Lorsque, pour forcer les paroissiens à obtempérer à Brenk, le cimetière fut fermé, les cadavres restèrent sur terre pendant plusieurs jours, et cette manière d'agir provoqua les faits les plus regrettables, par suite desquels les paroissiens les plus honorables furent condamnés à la prison. Le cimetière fut ensuite fermé, puis ouvert, puis fermé de nouveau, ce qui causa les troubles les plus inextricables.

Nous pourrions citer par centaines des faits aussi repoussants de persécution et de despotisme. Mais notre but n'est point de faire un tableau de la persécution des catholiques en Prusse: nous avons seulement voulu montrer ce qui excite l'admiration de toute notre presse libérale, qui grille du désir de voir étendre ce beau régime aux catholiques français.

Que l'on ose dire, après cela, que les libéraux ne sont pas les serviles adulateurs du despotisme et les pires ennemis de la liberté!

CONFÉDÉRATION.

La commission chargée d'étudier la question de la vente des remèdes secrets s'est réunie dernièrement à Berne. Elle propose que la vente des médicaments ne puisse avoir lieu que par les pharmaciens et les médecins diplômés; que tous les remèdes secrets contenant du poison, y compris les cosmétiques, soient défendus, mais elle consentirait à autoriser la vente de ceux dont l'innocuité est incontestable, à la condition toutefois que le prix n'en soit pas exagéré. Le département fédéral de l'intérieur va s'occuper de la rédaction d'un projet sur ces bases.

Ce projet sera soumis à la commission et ensuite à la conférence intercantonale qui sera de nouveau convoquée à cet effet.

—

Parmi les propositions de la commisssion du Conseil des Etats, figure une réduction importante de la solde des troupes de toutes armes et des officiers de tout grades et une invitation au Conseil à examiner s'il ne serait pas indiqué, au cas où le besoin s'en ferait sentir, d'imposer les billets de banque, les spiritueux et le tabac, attribuant une *moitié du produit de ces impôts à la Confédération*, l'autre moitié aux cantons.

—

La Commission du Conseil des Etats pour l'équilibre financier propose, pour les militaires au service d'instruction, les réductions de solde suivantes:

Colonel fr. 17, — lieutenant-colonel fr. 13, — major fr. 11, — capitaine monté fr. 9, — capitaine non monté fr. 8, — 1er lieutenant fr. 6.50, et fr. 5,50, — lieutenant fr. 5,50 et fr. 4,50, — secrétair fr. 4, — adjudant-sous-officier fr. 2,80 et fr. 2,60, — sergent-major fr. 2,20 et fr. 2, — fourrier fr. 1,80 et fr. 1,60, — sergent fr. 1,60 et fr. 1,20, — caporal fr. 1,20 et fr. 0,80, — appointé fr. 1,70, — soldat fr. 0,80 et fr. 0,60, — recrues de toutes les armes fr. 0,60.

Dans le cas de service de campagne ou d'occupation, la solde sera payée d'après le tableau prévu par la loi d'organisation militaire.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — A Angenstein, district de Laufon, samedi dernier, vers midi, un domestique était occupé à conduire de la glace avec deux chevaux, d'un étang près d'Angenstein jusqu'à Aesch, lorsque tout à coup les chevaux s'étant épouvantés à l'arrivée du train de Bâle, il fut précipité dans le canal qui longe la route. Le malheureux disparut bientôt sous la glace, et tous les efforts pour le sauver ont été vains. *Un des chevaux, qui* était tombé dans le canal une trentaine de pas plus loin, est parvenu, en se débattant, à briser la glace et à sortir.

— On a enterré mercredi à Delémont un homme qui était bientôt centenaire et que l'on considérait comme le plus âgé de la Vallée: François Philippe, ancien chapelier. Il était né en 1781 et faisait déjà, en 1800, son tour de France. Circonstance à noter: ce robuste vieillard avait conservé presque intactes ses facultés intellectuelles et physiques, et sa mort est due, non à un épuisement des forces, mais à une chute malheureuse qu'il a faite il y a quelques jours.

— On annonce de Nidau que l'enquête juridique opérée à la suite du dernier incendie de Safneren, district de Nidau, a amené l'arrestation d'une femme nommée Albertine Bratschi née Bützberger. Conduite devant le vice-préfet, l'inculpée a fini par faire des aveux; elle prétend avoir été poussée par la misère à cet acte de désespoir.

Bâle. — Un tremblement de terre s'est fait sentir dans la nuit du 16 au 17 dans tout

---

45 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

WEISHAUPT

OU

L'ÉCOLE DES ESPIONS

par MATHIEU WITCHE.

XXXVI

FRÉDÉRIC MULLER.

Plusieurs portes, dont les serrures avaient été forcées, étaient larges ouvertes et laissaient voir des coffres dont les couvercles soulevés permettaient d'apercevoir de fortes liasses de papier jauni: c'étaient les archives de l'illuminisme qu'on venait de découvrir et qui étaient confiées à la garde de soldats armés, placés en sentinelles dans le premier caveau.

Une seule porte était libre, elle s'ouvrait sur un long couloir; c'est de ce côté que Jean entraîna Lina. Ils marchèrent tout deux pendant quelque temps, en suivant cette allée étroite. Après avoir contourné plusieurs angles, ils virent au loin une faible clarté.

Lina, comprenant que c'était là que se trouvaient son oncle et son grand-père, pressa le pas autant que purent le lui permettre les battements précipités de son cœur. Enfin elle arriva sur le seuil d'un cachot obscur, qui ne recevait d'autre jour que les quelques rayons de la lumière qu'y laissaient pénétrer le tuyau de cheminée de la tour incendiée et un flambeau posé sur le sol. Ce premier souterrain était désert; mais, dans un second situé tout à côté, Lina entendit la voix de son grand-père.

« Frédéric, cher Frédéric, disait le vieillard, je vous retrouve enfin après tant de jours de deuil et de douleur! »

Ces paroles s'adressaient à un homme jeune encore, mais tellement défiguré par la maladie et la souffrance qu'il n'avait réellement plus la figure d'un vivant. Son œil fixe, ses traits amaigris et immobiles lui donnaient l'aspect d'un cadavre dont la vie s'était retirée depuis peu d'instants. Il était étendu sur une couche sordide, composée d'un peu de paille moisie. Il parlait avec une difficulté extrême, et son abattement était si complet qu'à peine pouvait-il encore faire quelques mouvements.

Lina tomba à genoux près du lit du moribond.

« Mon père, mon père, disait-elle, en inondant le visage du malheureux prisonnier de larmes brûlantes, en même temps qu'elle le couvrait de baisers, mon père, nous sommes là, vous êtes sauvé! »

A la voix de sa douce enfant, Frédéric Müller ouvrit les yeux et sembla se ranimer. Le malheureux, que le désespoir avait conduit aux portes du tombeau, comprit quels liens tendres et puissants le rattachaient encore à la vie. Il souleva péniblement ses paupières, regarda sa fille, lui sourit, puis, ayant voulu lui rendre une caresse, il dépensa trop brusquement le reste de ses forces et s'évanouit.

« Ne le laissons pas plus longtemps dans ce caveau, s'écria le comte de Tœrring. Il faut le sortir de ce lieu, où il perdrait la vie avant d'avoir revu la voûte des cieux.

— Oui, murmura M. Starck; mais comment l'emporter?

— Je m'en charge, » dit le comte, qui était grand et robuste.

Alors, avec un soin tout maternel, il prit son beau-frère dans ses bras et le porta comme on porte un petit enfant qui ne sait pas encore marcher.

Les membres souples de Frédéric Müller, qui était toujours évanoui, s'affaissèrent sur l'épaule du comte; les bras du malade auraient flotté çà et là si Lina, qui, elle aussi, voulait faire quelque chose pour son père, ne les avait soutenus de ses mains.

Ils arrivèrent ainsi jusqu'à la remise. On *prépara le landau de Mme Rode*; Frédéric y fut déposé sur un matelas, et les chevaux, marchant au pas, prirent la route d'Ingolstadt.

Lina, Charlotte et M. Starck accompagnaient à pied la voiture. Le grand air ranima bientôt le pauvre Frédéric; de temps à autre, il soulevait la tête pour regarder sa fille, la vue de l'aimable enfant lui rendait la vie. Le sourire de Lina, se frayant un chemin au milieu des larmes qui lui inondaient le visage, faisait un miracle: il ressuscitait la victime des illuminés.

La cure dura quelque temps cependant. Il fallut bien des soins, bien des ménagements pour obtenir le complet rétablissement du savant ami de Guillaume Scheele.

Quand sa santé fut tout à fait revenue, il conta à M. Starck, dans le plus grand détail, toutes les tortures que les illuminés lui avaient fait endurer pour le faire parler et lui arracher le secret de la composition de l'acide prussique. Mais, préférant la mort à cette dangereuse révélation, le père de Lina avait été inébranlable dans son refus.

Pendant que l'on transportait Frédéric Müller à Ingolstadt, le comte de Tœrring recueillait avec soin les moindres documents des archives des illuminés, et, après les avoir fait déposer dans un fourgon, il les expédia sous bonne escorte à Munich.

Charles Rode, qui était encore dans cette ville, fut chargé de remettre le tout à l'électeur.

Après avoir accompli ce devoir, le jeune homme vint retrouver sa famille à Ingolstadt, et bientôt, agréé par M. Müller, *il épousa* la bonne et douce Lina, pour laquelle il éprouvait un tendre penchant.

Mme Rode, désormais heureuse, *ne redouta* plus ni l'illuminisme ni les illuminés.

(A suivre.)

le canton de Bâle. La secousse a été assez forte à Bâle et à Liestal; elle a été accompagnée d'un bruit semblable au grondement du tonnerre.

Bâle Ville. — On annonce de Bâle à la *Gazette* que les affaires, qui avaient pris une meilleure allure à la fin de l'année, se sont de nouveau ralenties; il n'y a pas de crédit, et tant que la confiance ne sera pas revenue, le commerce ne pourra reprendre.

Argovie. — *D'après une dépêche adressée aux Basler-Nachrichten,* on a ressenti à Mumpf (district de Rheinfeld) dans la nuit du 16 au 17 janvier, vers minuit, une assez violente secousse de tremblement de terre.

Tessin. — Le gouvernement du Tessin a fait occuper le 17 la ville de Lugano par des gendarmes. De son côté, le Conseil municipal a convoqué pour dimanche 20 l'assemblée de commune pour lui exposer la situation et lui demander les instructions et les pleins pouvoirs dont elle a besoin.

La *Gazette du Tessin* prétend qu'en agissant comme il le fait, le gouvernement tessinois n'a d'autre but que de faire proclamer par le Grand Conseil la déchéance de Lugano de ses droits de second chef-lieu du canton.

Neuchâtel. — La semaine passée, à la suite d'une rixe dans un petit café-restaurant du centre de la Chaux-de-Fonds, un homme a reçu dans le dos un violent coup de couteau, qui lui a fait une large et profonde blessure. Un peu plus, et un poumon était atteint. Le blessé a été transporté à l'hôpital; il va déjà mieux, et sera probablement guéri dans une quinzaine de jours.

Genève. — M le consul d'Italie ayant invité le Conseil d'Etat à assister au service funèbre qui devait être célébré samedi matin à l'église du Sacré-Cœur, pour honorer la mémoire du roi Victor-Emmanuel, le conseil d'Et a cru devoir répondre à cette invitation par la lettre suivante :

« Genève, 18 janvier.

« Monsieur le Consul,

« Le Conseil d'Etat me charge de vous accuser réception de votre lettre du 16 courant par laquelle vous invitez le gouvernement genevois à se faire représenter officiellement au service funèbre qui aura lieu à l'église du Sacré Cœur le 19 courant, pour honorer la mémoire du roi Victor-Emmanuel, dont vous dites avec raison que la perte est déplorée par les libéraux de tous les pays.

« Le gouvernement genevois s'associe sans réserve au deuil de l'Italie, car il a lui-même éprouvé un sentiment très-douloureux en apprenant la mort d'un homme politique qui a été toute sa vie un champion déclaré, non-seulement de l'indépendance italienne, mais aussi de la cause libérale contre laquelle sont constamment dirigés tous les efforts de l'ultramontanisme.

« Cette communauté de sentiments et de vues explique la sympathie générale que ce monarque s'était acquise dans notre petite République de Genève.

« C'est donc avec empressement que le gouvernement eût répondu à votre invitation, mais vous n'ignorez pas, Monsieur le consul, que l'église du Sacré-Cœur est desservie par des ecclésiastiques qui relèvent d'un prêtre en rébellion contre les lois du pays et sous le coup d'un arrêté d'expulsion prononcé par les Autorités fédérales.

« Par sa présence dans cette église, le gouvernement genevois s'infligerait un démenti à lui-même, sanctionnerait la rébellion de ce prêtre et manquerait ainsi au respect dû à l'autorité suprême de la Confédération suisse.

« Il se voit donc dans l'obligation pénible de décliner l'honneur d'assister à la cérémonie.

« Le Conseil espère, Monsieur le consul, que vous apprécierez ces motifs et que vous n'imputerez pas son absence à un défaut de sympathie, soit pour le regretté Victor-Emmanuel, soit pour la nation italienne.

« Veuillez, etc.

« *Le chancelier :* E. Patru. »

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 18 janvier

Hier a expiré, sans qu'à ma connaissance on en fît la remarque, le délai de prescription pour les délits électoraux commis jusqu'au 14 octobre. Par conséquent, tous ceux de ces délits, qui n'ont pas été l'objet d'acte judiciaire interruptif de prescription, ne peuvent plus être poursuivis. La simple dénonciation, même formulée par une commission parlementaire, ne saurait les faire revivre.

La commission d'enquête a donc abusé l'opinion publique quand elle a laissé dire que sa mission dans les départements consisterait à rechercher les délits commis, et à venger, par de bons procès, la loi outragée. De ce côté là, son rôle est fini; il ne peut plus consister, comme on l'a montré vingt fois, qu'en une inquisition purement politique et portant, non sur des faits punissables, mais contre des opinions adverses. Si l'on fait encore des procès, ce ne seront que des procès de tendance. Et c'est à pareille œuvre qu'on mêlerait la justice, la magistrature et la force publique !

Ces messieurs de la majorité parlementaire ont compris la nécessité de plaider les circonstances atténuantes pour leur incroyable inaction en ce qui concerne les intérêts généraux du pays, pour leurs interminables lenteurs, pour leur prédilection à s'enfermer dans le travail facile des invalidations systématiques. La droite seule est coupable de ces lenteurs; voilà ce qu'ils ont trouvéd'abord; c'est elle qui met « des bâtons dans les roues, » soit en défendant ses membres menacés, soit en continuant toujours à menacer les élus de la majorité. Ces derniers sont bien obligés de pourvoir à leur sécurité, toute affaire cessante.

A ce fabuleux raisonnement on en joint un autre : la besogne ne marchera pas vite parce qu'elle se fait à Versailles. Ramenez la Chambre au Palais Bourbon, on siégera nuit et jour et chaque député besognera comme quatre ministres. Ainsi parle ce matin la *République française*, qui prend même la peine d'ajouter :

« A la question du retour à Paris est liée intimement celle du travail législatif et de la réorganisation du pays. »

Autrement dit : Pauvre pays, sois prévenu qu'on ne s'occupera pas sérieusement de toi, avant qu'on soit rentré dans les conditions où les 24 février et les 4 septembre sont possibles.

L'absurde ne se commente pas; je m'abstiens donc de tout commentaire, me bornant à constater que le retour du Parlement à Paris est, cette fois, nettement réclamé en dépit de la constitution, et réclamé par les opportunistes.

Vous savez que le gouvernement voudrait voir nos députés s'en aller en vacances vers le 15 mars pour ne nous revenir qu'au mois d'octobre. Ce programme a toutes chances de ne pas se réaliser. Les gauches prétendent, en effet, se séparer au mardi gras et revenir siéger au moment de l'exposition. Elles supposent, sans doute, que leurs ébats seront la *great attraction* pour les étrangers.

P S. — La tendance générale des esprits au dedans et au dehors, est de plus en plus prononcée dans le sens de la paix.

La diplomatie interprète le discours de la reine d'Angleterre et les débats de l'adresse à Londres comme indiquant le désir du gouvernement anglais d'éviter toute intervention armée en Orient.

D'un autre côté, on croit que la Russie après les lourdes charges de la guerre actuelle, ne voudra pas s'exposer à une lutte avec l'Agleterre et rendra possible la paix avec la Turquie.

Les agents de M. de Bismark, à Paris, connaissaient *avant hier soir*, le sens du discours de la reine d'Angleterre et ils disaient que de ce discours sortirait la preuve de l'annihilation de la Grande-Bretagne en Europe.

Lettres de Versailles.

(Correspondance particulière de la Liberté)

Versailles, 18 janvier 1878.

Le discours de la reine Victoria au parlement anglais est le principal aliment des conversations particulières. L'opinion générale est que ce discours, quelque mesurés d'ailleurs qu'en soient les termes, accentue la note belliqueuse et donne gain de cause aux partisans de l'intervention. Nous avons entendu émettre cette appréciation par plusieurs députés de la gauche.

Et cependant en prévision de la conflagration européenne qui peut, au premier jour, résulter de cette intervention, quelle est l'attitude de la gauche ? S'occupe-t-elle, nous ne dirons même pas de conseiller des « précautions » que peuvent interdire et l'état de nos finances et l'affaiblissement dans lequel la politique de l'empire et de la république ont plongé la France, mais de maintenir le peu qui reste de notre constitution civile et militaire ? Non ! L'unique préoccupation de la majorité est de ressusciter, au militaire et au civil, les *grandes* traditions de 93, déjà reprises en 1871 et qui ont donné les jolis résultats que l'on sait.

Donner le ministère de la guerre à un *civil;* détacher un inspecteur *civil* dans chaque régiment; abandonner à une commission du parlement, de la chambre bien entendu, car le sénat ne compte pas le soin de *distribuer à nos soldats* les croix et les médailles. Bref, subordonner en tout, et pour tout dans les choses militaires l'élément militaire à l'élément civil et arriver à la désorganisation complète de l'armée : tel est l'unique souci des gauches en présence des éventualités formidables qui menacent l'Europe. Divers projets ont été rédigés en ce sens, et la chambre en sera saisie au premier jour. Il n'y a plus de critique à faire. Le dégoût public fera justice de cette conduite anti-française.

On prête à M. Pouyer-Quertier l'intention de protester mercredi au sénat contre les retards apportés au dépôt du budget. Le sénat ne voudra point se laisser acculer pour ce vote à la fantaisie des gauches de la chambre.

En séance au Sénat. — La séance est retardée d'une demi heure par suite de l'absence de M. Dufaure. Il paraît que la politesse n'est pas vertu ministérielle.

M. de Gavardie a la parole aussitôt après la lecture du procès-verbal. L'honorable sénateur déclare que c'est sous sa propre responsabilité qu'il vient déposer une interpellation au garde des sceaux. M. de Gavardie n'entend pas que le débat entraîne quelque engagement pour la responsabilité ministérielle; il demande que le gouvernement reconnaisse que la loi est violée et renonce administrativement à en poursuivre la violation. La thèse de M. de Gavardie se peut résumer ainsi : Il a été reconnu que les pouvoirs municipaux devaient durer *5 ans* à partir de 1871. En 1876, ont été élus de nouveaux conseils et de nouvelles administrations municipales. La loi provisoire spécifiait que ces municipalités dureraient trois ans. La durée de ces derniers conseils communaux n'expirerait donc légalement qu'en octobre 1879 MM. E. Picard, Pâris, de Marcère lui-même en ont convenu. La question d'illégalité n'est donc pas contestable. Mais si l'on en veut douter que le conseil d'Etat soit saisi du litige. Est-il légal de remplacer, par de nouvelles élections, les maires et adjoints élus jusqu'en 1879? Evidemment non!

La gauche oppose aux arguments très-sérieux de l'orateur une grossière intolérance. On se croirait presque à la Chambre basse. Mais la colère est à son comble, quand M. de Gavardie pour donner une idée des dangers que court en ce moment l'ordre social en France, rappelle les obsèques de Raspail.

MM. Pelletan, Peyrat, Tolain, Rampont, Valentin, Favre, Testelin, Challemel, St-Martin cherchent à étouffer par leurs cris et leurs clameurs la voix de l'orateur. Mais sa parole retentira dans le pays, car elle est l'*expression de la plus pure vérité.*

M. Dufaure profite de la courtoisie avec laquelle M. de Gavardie a déclaré qu'il ne comptait pas poser la question ministérielle pour provoquer le Sénat à lui adresser une interpellation sur la politique générale. On se contente de sourire à cette bravade intempestive. Chaque chose viendra en son temps. M. Dufaure nie que M. de Gavardie ait fourni des preuves sérieuses à l'appui des illégalités commises. En thèse générale il soutient que la loi de 1870 n'est plus en vigueur et que « le provisoire régit la matière. »

Nous devons nous incliner devant cette argumentation. Le « provisoire » est, en effet, le dernier mot de tout régime révolutionnaire.

En séance à la Chambre. — La Chambre est abandonnée pour le Sénat. On commence à se blaser sur les exécutions, et le public lassé du mirliton de pression officielle et clericale embouché par tous les rapporteurs radicaux déserte les tribunes. En quelques paroles très-nettes et très-sobres, M. de Rainvilliers, député de la 2e circonscription d'Abbeville, défend son élection attaquée par M. Plessier. Quel est le gros grief contre l'honorable député? C'est une circulaire dans laquelle le préfet de la Somme aurait qualifié une fraction du parti républicain « d'*hommes de désordre.* » *Hommes de désordre,* les agneaux du 31 octobre et du 18 mars? Quelle calomnie! La droite ne peut s'empêcher de rire lorsque M. Plessier répondant à M. de Rainvilliers flétrit cette « calomnie » avec une indignation que sa voix aigrelette rend *légèrement comique.*

Finalement M. Plessier réclame au nom de la « morale publique » — C'est la vingtième fois que cette phrase cependant si malsonnante dans la bouche des républicains revient dans les réquisitoires radicaux. En deux mots et plus véridiquement M. Plessier aurait pu résumer son acte d'accusation : M de Rainvilliers est coupable d'avoir battu le 363 Douville-Maillefeu qui est venu assister aujourd'hui à l'élection de son concurrent.

On demande le scrutin secret de l'élection. Il donne pour résultats : 211 voix pour l'invalidation, 106 voix contre. — M. de Rainvilliers est invalidé et M. de Douville-Maillefeu s'éloigne rayonnant.

M. de Boys dépose une proposition tendant à l'exécution de la loi sur le repos du dimanche.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia faisait partie de nos *assemblées depuis 1871.* A chaque élection législative il avait obtenu une *majorité imposante. Aux derniers scrutins* l'arrondissement de Mamers l'envoyait à la Chambre avec 700 voix de majorité; quelques jours après il était nommé conseiller général; le 6 janvier enfin sous le règne du cabinet du 13 décembre son nom placé en tête de la liste conservatrice municipale, écrasant les républicains patronnés par l'administration, assurait à la presqu'unanimité des suffrages le triomphe de cette liste.

De plus aucun fait sérieux n'était relevé contre lui; le rapport concluait à la validation et le rapporteur, M. Bethmont, qui avait succédé à M. Noirot, précédemment chargé de cette élection et dont le rapport concluant à l'invalidation avait été repoussé par 22 voix dans son bureau, M. Bethmont, disons-nous, prenait à la tribune, avec une énergie dont nous devons le féliciter, la défense de M. de la Rochefoucauld.

Néanmoins M le duc de La Rochefoucauld a été invalidé ce soir, par *44* voix de majorité. Pendant toute la discussion M. Gambetta a donné de la voix pour encourager MM Noirot et Clémenceau qui parlaient contre le député de Mamers. Il allait de groupes en groupes, priant, sollicitant, menaçant tour à tour et, grâce au servilisme des uns, grâce à la pusillanimité des autres, il a obtenu finalement le *résultat précédemment* indiqué.

Quelle pensée a dicté la furieuse propagande de M Gambetta pour *obtenir une invalidation* qui, il le savait d'avance, accuserait des divisions dans les gauches? Etait-ce la rancune inspirée par la lecture de certains articles publiés au cours de cette élection par un journal bonapartiste de la Sarthe? Non! M. Gambetta en a entendu bien d'autres, et le millionnaire de la Chaussée d'Antin n'a point de ces susceptibilités d'amour propre.

Ce que voulait M. Gambetta, c'était d'abord jeter une victime à l'extrême gauche pour l'empêcher d'aboyer après ses chausses, comme elle le fait depuis quelques jours; secondement, frayer, autant que faire se pouvait, la route à ses intrigues avec un certain clan en dispersant le groupe royaliste. M. de La Rochefoucauld était président de *la réunion de la droite. Par son habitude du* Parlement, par son énergie personnelle et l'influence qu'il exerçait légitimement sur les royalistes il pouvait être considéré comme la tête de ce groupe à la Chambre. Il fallait donc frapper la tête. C'est ce qu'a voulu faire M. Gambetta, et il s'est trouvé 44 voix de majorité assez éhontées pour le suivre dans cette embuscade.

M. Bethmont a été très-vivement félicité à sa descente de la tribune par tous les groupes de la droite et un certain nombre de membres du centre. « M. Bethmont, lui a dit un de ses amis, je vous savais du talent, je vous sais maintenant autant de courage que de talent. » Triste temps que celui où l'on peut nommer, justement d'ailleurs, *courage* ce qui n'est que justice et devoir.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, le 15 janvier

Il est important de constater que le roi Victor Emmanuel II a emporté avec lui les dernières traditions de la maison de Savoie. Trois faits surtout achèvent de briser ces traditions. D'abord le choix de la Cité pontificale et de l'église du Panthéon pour lieu de sépulture du monarque défunt. La presse sectaire, vous le savez, appuie ce projet de tout son pouvoir. Elle veut sans doute prouver par là, qu'elle ne craint point l'accomplissement littéral et complet de cette re-

doutable parole : « Nous sommes venus à Rome et nous y resterons. » Au reste, le projet susdit a reçu de chaleureuses adhésions de la part des conseillers municipaux, ainsi que de plusieurs députés et sénateurs, à tel point que le nouveau roi a dû réunir un conseil de famille pour trancher la question, et, de fait, il a été résolu que le nouveau roi serait enterré au Panthéon et qu'on lui élèverait, dans cette église, un monument « digne de lui. » Ainsi Victor-Emmanuel ne reposera pas auprès de ses ancêtres. Il restera dans cette ville de Rome comme un témoin perpétuel de l'impuissance des hommes contre l'œuvre de Dieu.

De son côté, le nouveau roi son fils, en prenant le titre d'Humbert Ier, renie les antécédents de sa maison. Ce même titre d'Humbert Ier fut porté avec gloire par le fondateur de la dynastie de Savoie. Deux autres princes ont aussi porté ce nom, de sorte que le fils de Victor-Emmanuel devait s'appeler Humbert IV. En 1861, lorsque Victor-Emmanuel prit le titre de roi d'Italie, on lui demandait avec insistance, de s'appeler désormais Victor Emmanuel Ier. Mais il tint bon et, par un sentiment inné de son droit héréditaire, il voulut garder à tout prix le nom de *Victor-Emmanuel II*. L'avènement subit d'Humbert Ier nous met en *présence* de l'inconnu ; c'est en quelque sorte une nouvelle dynastie que l'on veut inaugurer et, en tous cas, il ne reste rien des traditions de la maison de Savoie. Aussi les républicains lèvent-ils la tête pour afficher à leur tour, de nouvelles prétentions. A Rome, le journal la *Capitale* demande que l'on fasse un plébiscite pour ratifier les droits qui ont ont été attribués « trop précipitamment » au fils de Victor Emmanuel. A Milan, un autre organe républicain, la *Ragione*, à la première annonce de la mort du roi, s'est écrié : « Maintenant, nous sommes libres de tout engagement, nous pouvons déployer notre drapeau. »

Enfin le troisième fait digne de remarque c'est que le roi Humbert Ier a déjà confirmé la renommée de libre-penseur dont il jouissait dès avant son élévation au trône. Il y a une étonnante différence entre le langage qu'il vient de tenir au public et celui qu'ont tenu dans des circonstances analogues son père Victor-Emmanuel et surtout son *aïeul Charles-Albert*. Ceux-ci, au moins, ne rougissaient pas d'invoquer la Providence. Au contraire, le nouveau roi semble ignorer complétement qu'il existe un Dieu duquel relève tout pouvoir. On n'en trouve aucune mention dans son premier programme aux Italiens, pas plus que dans son ordre du jour à l'armée.

Et pourtant, qui le croirait ? on a fait courir le bruit de certaines démarches que le roi Humbert aurait faites pour en venir à un rapprochement d'ailleurs impossible, avec le Saint Siége. Ce bruit demande quelques explications. Il est certain que, le lendemain de la mort de Victor-Emmanuel, le nouveau, roi son fils a envoyé un de ses aides-de-camp chez le sacriste de Sa Sainteté, Mgr Marinelli, pour le remercier de l'empressement charitable dont il avait *fait preuve* dans le but de pouvoir approcher le roi Victor-Emmanuel pendant sa maladie et lui administrer les derniers sacrements. On ajoute, et je le tiens moi-même de bonne source, que l'envoyé d'Humbert a prié Mgr Marinelli de déclarer au Saint Père que le nouveau roi s'efforcerait, autant que possible, de satisfaire Sa Sainteté et que même il serait *meilleur* que son père. En apprenant la chose, le Pape aurait dit : *Hélas ! ce meilleur-là n'est pas encore bon.*

De deux choses, l'une : ou il s'agit d'une misérable mystification, d'une ironie des plus déplacées que contiendrait la susdite déclaration du roi Humbert, ou bien il faut admettre que l'on aime encore au Quirinal à se faire de tristes illusions sur la possibilité d'une réconciliation avec le Saint-Siége, tout en maintenant le *statu quo*. Dans l'un et dans l'autre cas, la réponse du Souverain-Pontife a été parfaitement juste.

Il faut revenir sur une autre déclaration pour en confirmer l'exactitude. Je veux dire la demande de pardon que le roi Victor-Emmanuel a formulée, à la dernière heure, en présence du chanoine Anzino. Les journaux révolutionnaires s'acharnent encore à démentir ce fait capital. Or je sais positivement que lorsque le chanoine Ansini s'est rendu *à la paroisse* des SS. *Vincent et Anastase pour y prendre le Saint-Viatique, il a* affirmé avec serment en présence du curé et de six autres témoins que le roi s'était confessé et qu'ensuite il avait déclaré de *demander pardon à Sa Sainteté des torts dont il s'était rendu responsable*. Le curé et les six témoins susdits ont aussitôt rédigé un procès-verbal de la chose, et ce document a été remis au Souverain Pontife qui le conservera comme le chirographe d'une condamnation inattendue et providentielle lancée à la face des *révolutionnaires italiens* par leur propre conducteur.

Le transport funèbre et les funérailles du défunt monarque auront lieu, définitivement, après-demain, 18, dans l'église du Panthéon. Le prince héréditaire d'Allemagne, l'archiduc Rénier d'Autriche, le maréchal Canrobert et d'autres personnages se trouvent à Rome pour représenter leurs gouvernements respectifs à la cérémonie des obsèques. On attend, demain, la reine Marie Pie de Portugal, fille de feu Victor-Emmanuel. Le 19, aura lieu la prestation du serment de fidélité à la Constitution de la part du nouveau roi Humbert Ier, en présence du Sénat et de la Chambre qui se trouveront réunis dans l'ancienne Curie d'Innocent X, sur la place de Montecitoris. V.

Rome. — On écrit de Rome :

« Mes lettres précédentes vous ont dit le refus du Quirinal de laisser entrer chez le roi le messager du Pape, Mgr Marinelli, évêque de Porphyre. En lisant les dépêches de l'*Agence Havas*, dépêches contradictoires, rédigées avec mauvaise foi, d'après les nouvelles fausses des journaux, je *constate* à nouveau la triste condition où nous sommes, nous catholiques, en subissant chaque jour le plus injuste des impôts, l'impôt du mensonge. La télégraphie, aux mains de nos ennemis, ne nous permet de rétablir la vérité qu'après coup, et il n'y a pas moyen de se soustraire à ce monopole : l'argent n'y suffirait pas ; les gouvernements nous prendraient nos dépêches, ou les arrêteraient.

« Il est donc constant que les ministres et les médecins ne voulaient pas que Victor-Emmanuel fût en état de faire une rétractation. Ils avaient enlevé papier, encre et plumes de la chambre de l'agonisant. A leur sens, une rétractation aurait jeté l'opprobre sur le régime et même compromis le règne d'Humbert... Ier.

« C'est quand ils ont cru que Victor-Emmanuel allait rendre le dernier soupir et qu'il serait partant incapable de parler ou de penser, qu'ils ont parlé des secours de la religion.

« *Ailleur sens encore il fallait pouvoir dire* à un peuple catholique et au monde : le roi est mort avec les sacrements.

« C'est à onze heures seulement que le chanoine Anzino, chapelain du roi, a été appelé. Demeuré seul avec le moribond, il a dû faire son devoir, exiger les déclarations imposées par la conscience, en dépit des obstacles accumulés par les incrédules, les impies et les sectaires qui avaient comploté de cet attentat suprême à la liberté de leur roi.

« Ils étaient à la porte, se persuadant que *Victor-Emmanuel rendait l'âme, et l'on dit* que le docteur Bruno a été fort étonné qu'il fût encore vivant.

« Eh bien, vite, vite, les sacrements.

« Finissons-en. »

« Le chanoine Anzino se jeta dans une voiture, descendit à l'église des Saints Vincent et Annatase, dont le fronton porte le nom du cardinal Mazarin. A sa demande du viatique, le curé répondit qu'il lui faillait une autorisation écrite. Le chanoine insista ; le curé fut inflexible. Seulement il consentit à accompagner M. Anzino chez le cardinal vicaire. *Celui-ci était au Vatican*, où se tenait la congrégation du Saint-Office. On courut chez le vice-gérant du clergé de Rome. Là, même difficulté. Cependant le chanoine se désespérait et protestait que le roi s'était mis en règle. Alors, sur sa parole d'honneur sacerdotal, le prélat autorisa l'administration des sacrements, en déclarant que toute responsabilité pèserait sur le confesseur.

« On revint aussitôt à l'église, où le curé permit à M. Anzino d'emporter le viatique. »

Italie. — Le roi, en prêtant serment devant les Chambres, a dit : « Je considère comme une nouvelle consécration du droit de l'Italie la part prise par l'Europe au deuil de notre nation, et la présence des princes et des illustres personnages, qui ont donné une signification solennelle aux honneurs rendus à notre premier roi, me confirme dans la conviction que l'Italie libre et une est une garantie de paix et de progrès pour l'Europe. »

— Voici quelques détails sur les désordres qui ont eu lieu à Bologne et dont nous avons déjà *reçu la nouvelle* :

L'administration de l'hospice de mendicité qui porte le nom de Victor-Emmanuel avait résolu de faire célébrer un service funèbre pour le roi défunt. S. Em. le cardinal-archevêque avait donné l'autorisation, mais il s'était opposé à l'étrange prétention de l'administration susdite, qui voulait que l'on récitât un *oremus* qui n'existe pas dans les missels du diocèse (l'*Oremus pro rege*). Les radicaux ne laissèrent pas échapper une si bonne occasion de tapage et de scandale.

Donc, le 15 au soir, vers les huit heures, il se forma un groupe presque entièrement composé d'étudiants. La manifestation se dirigea vers les bureaux du journal l'*Ancora;* il y eut des hurlements et des sifflets, et on brisa toutes les vitres. Des bureaux de l'*Ancora*, la manifestation se porta au séminaire, où réside S. Em. Mgr l'archevêque. Là eut lieu le fort de la démonstration ; pendant une bonne demi-heure, on cria : *Mort à Parocchi ! A bas le clergé ! Nous voulons l'excommunication !* et, avec plus de logique : *Nous voulons le service !* On secoua et on détériora, selon l'usage, la porte d'entrée, que l'on a dû enlever pour la réparer.

On se dirigea ensuite vers la maison du commandeur Acquaderni, qui a toujours le privilége et l'honneur des insultes de cette canaille ; on força la porte, on entra dans le vestibule, et on brisa à l'intérieur glaces et cristaux, comme on avait brisé les vitres à l'extérieur, et à un signal de *Assez ! (basta)*, vociféré par un des chefs de la bande, on se retira dans le *meilleur ordre*.

Partis de là, les manifestants parcoururent la rue *Maggiore*, la rue *Santo-Stefano*, la rue *Santo-Donato*, frappant, brisant et souillant tout ce qui s'offrait à leurs instincts de vandalisme. Ils sarrêtèrent assez longtemps devant le palais où habite le marquis Alphonse Malvezzi, autre station d'usage dans ces patriotiques solennités. Ils firent un dernier arrêt devant la résidence de S. Em. le cardinal Parocchi, et enfin, à 11 heures, ils se séparèrent.

Ainsi, pendant trois longues heures, de 8 à 11, cette bande de Vandales a parcouru la ville en long et en large, avec toute la liberté possible, criant *mort* à celui-ci et à celui-là, endommageant les propriétés, violant les domiciles, offensant toutes les lois.

Et l'autorité ? demandera quelque naïf. L'autorité faisait son devoir, en obéissant aux ordres de la secte. Les gardes de la sûreté publique escortaient la manifestation, riaient des prouesses qui s'accomplissaient sous leur haute protection, et dispersèrent les manifestants quand tout fut fini.

— Le clergé qui a pris part au cortége funèbre du roi Victor Emmanuel était très-peu nombreux (une quinzaine de prêtres environ) et appartenait en majorité à la ville de Turin, comme en témoigne l'*Unità cattolica*.

« Nous savons, dit ce journal, qu'on a fait venir de Turin, pour les funérailles du roi, plusieurs prêtres de l'ancien clergé du palais ; ceux-ci ont répondu à l'invitation et sont aussitôt partis pour Rome. Certes, on ne se serait jamais attendu que, dans la capitale du monde catholique, les prêtres viendraient à manquer et qu'il faudrait en envoyer jusque des rives de la Dora. Mais telle est la condition des temps, que le roi n'a pu recevoir que d'un prêtre piémontais les derniers secours de la religion, et que ce sont les prêtres piémontais qui ont assisté à ses funérailles. Il est toujours consolant, surtout dans les derniers moments, de se trouver en famille. »

— Parmi les couronnes d'immortelles déposées sur le cercueil du roi Victor-Emmanuel, on en signale deux offertes par les villes de Trente et de Trieste. On dit que ce *fait* a produit une pénible impression sur l'archiduc Renier.

On a beaucoup remarqué que l'ambassadeur d'Allemagne a reçu des dépêches de Berlin pendant le cortége, et qu'il en a pris connaissance immédiatement.

— Plusieurs journaux font remarquer que le clergé romain s'est complétement abstenu de prendre part au cortége funèbre du roi Victor-Emmanuel. Seul le chapitre collégial de Ste Marie *ad Martyres* (Panthéon) a chanté l'absoute. L'abstention du patricial romain n'a pas été moins significative ; il n'y avait dans le cortége pas un seul carrosse de patricien.

Le ministre de l'intérieur Crispi a eu le courage de demander que les ordres religieux prissent part à la cérémonie funèbre. Or, le gouvernement a supprimé tous les ordres religieux. Ceux-ci n'ayant donc pas d'existence légale, ne pouvaient décemment se montrer dans un cortége officiel, et le pape leur a sagement défendu d'y assister.

— Le roi Humbert a envoyé 50,000 fr. à la *municipalité de Rome pour les instituts* de bienfaisance, et une égale somme au cardinal-vicaire pour être distribuée aux pauvres par les soins des curés de Rome.

Quelques évêques italiens qui ont publié des lettres pastorales sur la mort de Victor-Emmanuel, ont dépassé les bornes de la réserve : ils n'auraient pas été plus élogieux, s'il s'était agi d'un vrai prince chrétien. Un des organes du Vatican, l'*Osservatore romano* dit de la lettre de l'archevêque de Turin, et la *Voce della Verità*, autre organe officieux du Saint-Siége, répète :

« Ne pouvant nous associer à toutes les idées qui y sont exprimées, nous nous abstenons de la repoduire. »

— A Rimini, ville de l'ancien territoire pontifical, les citoyens et la municipalité ont refusé de s'associer « au deuil national. »

L'autorité préfectorale a usé de violence pour contraindre la représentation communale.

QUESTION ORIENTALE.

Semlin, 18 janvier. — Une députation d'habitants de Nisch, ayant à sa tête le métropolitain Victor, est allée saluer le prince Milan, libérateur de la Vieille-Serbie. Le prince a passé les troupes en revue et a conféré aux soldats des décorations russes et serbes. Il a adressé aux habitants de Nisch une proclamation dans laquelle il leur garantit la liberté des cultes et l'égalité des droits. La ville de Nisch a donné 50,000 ducats pour la continuation de la guerre ; la ville de Pirot en a donné 20,000.

Londres, 18 janvier. — D'après une dépêche d'Athènes, du 18, adressée au *Times*, on croit, dans cette ville que l'existence nationale est en ce moment en jeu. On est persuadé que cette existence peut être seulement assurée en mettant le pays en situation de résister au progrès de l'influence slave vers le sud.

Hier, dit la même dépêche, on discutait, dans le cabinet, la question de déclarer la guerre à la Turquie si les négociations pendantes venaient à échouer.

La décision a été ajournée, mais les préparatifs continuent.

Constantinople, 19 janvier. — Les troupes d'Andrinople se retirent sur Tschataldja, point central de la ligne de défense couvrant Constantinople.

— *Constantinople*, 19 janvier. — Le gouverneur d'Andrinople a convoqué les consuls le 17 et les a informés que les Turcs ne défendraient pas Andrinople, les engageant à former un conseil de notables pour maintenir l'ordre avec l'assistance de quelques troupes spéciales qui resteraient.

Cette nouvelle a causé une grande panique à Andrinople.

Des irréguliers pillent dans les environs.

Les Russes avancent.

Des avis privés font considérer la signature de l'armistice comme probable.

Le rapprochement de l'Angleterre et de l'Autriche fait impression à St-Pétersbourg. On croit que la Russie ne posera pas des conditions que l'Angleterre et l'Autriche ne pourraient accepter.

— *Constantinople*, 19 janvier. — Le grand-vizir a adressé à la Chambre des députés un message l'invitant à désigner cinq délégués pour faire partie de la commission de sénateurs, d'ulémas et d'officiers, qui sera chargée de délibérer sur les mesures militaires à prendre dans le cas où les négociations pour l'armistice viendraient à échouer.

— *Londres*, 19 janvier. — On mande au *Daily-Telegraph*, de Constantinople, que les délégués turcs ont vu hier, à Tinnova-Semenli, station de la ligne d'Andrinople à Philippopolis, le grand-duc Nicolas.

Le grand-duc leur a déclaré qu'il ne traiterait qu'à Andrinople dont il a demandé la reddition immédiate.

L'ordre d'évacuer Andrinople a été aussitôt télégraphié de Constantinople.

On assure que jeudi dernier le conseil des ministres de la Porte a décidé de demander à l'Angleterre des déclarations plus définies.

— *St-Pétersbourg*, 19 janvier. — (Officiel.) *Chika* 18. — La cavalerie de la garde avec un détachement d'infanterie de Karzow, sous les ordres du général Skobeleff, est entrée le 16 à Philippopolis.

Les maisons des Bulgares avaient été livrées aux flammes par les Turcs. Les Russes ont éteint l'incendie. Les détails manquent.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

ATHÈNES, 19 janvier.

Une insurrection a éclaté en Thessalie.

500 insurgés sont concentrés près de Volo.

200 familles chrétiennes, fuyards, doivent arriver à Athènes aujourd'hui.

Les Turcs marchent contre les insurgés.

VARIÉTÉS.

La civilisation de l'Afrique *par la religion* vient de trouver un apôtre bien inattendu.

Il n'est autre que M. Stanley lui-même, l'explorateur de l'Afrique centrale. C'est ce voyageur, laïque, protestant et peu suspect de cléricalisme, qui s'est chargé de répondre lui-même aux sottes et misérables déclamations par lesquelles les feuilles libérales belges veulent ôter à l'entreprise de Léopold II tout caractère religieux et lui donner l'étiquette libre-penseuse.

C'est un journal libéral français, le *Temps,* qui reçoit d'un de ses correspondants de passage à Marseille, où l'illustre explorateur de l'Afrique vient de débarquer, les détails suivants sur la conférence donnée en cette ville par le célèbre reporter du *New-York Herald,* le continuateur de Livingstone :

« Enfin, dit le correspondant du *Temps,* M. Stanley a pris la parole. C'est un homme d'une taille au-dessus de la moyenne, dont les cheveux grisonnent, quoiqu'il n'ait que trente-cinq ans, mais d'un tempérament sec et vigoureux ; l'énergie de ses traits et l'assurance de son regard indiquent un homme fait pour les grandes et difficiles entreprises.

« Il parle en anglais d'une voix claire et nette, sans emphase, sans gestes, avec une simplicité qui fait encore ressortir ce qu'il y a de merveilleux et d'héroïque dans ce voyage. Rien ne peut rendre l'effet produit par ces mots : « Je reconnus alors que le cours du Congo était connu depuis sa source jusqu'à son embouchure. » *C'est, en effet, un* des principaux résultats obtenus par M. Stanley dans son dernier voyage. L'œuvre était difficile, et les Arabes qui avaient accueilli M. Stanley ne voulaient pas le laisser partir ; ils lui représentaient ces pays inconnus comme peuplés de nains, de gorilles, de géants, de boas et de cannibales. Il n'y avait d'authentique cependant que les cannibales. Sans se laisser effrayer par ces obstacles, soit réels, soit imaginaires, M. Stanley partit et il a pu atteindre le but qu'il s'était marqué ; avec quelles fatigues, nous n'avons pas besoin de le dire. Il a livré seize combats, franchi soixante-deux cataractes et découvert un pays de 860,000 kilomètres carrés, habité par des populations qu'il évalue à près de 40 millions.

« *M. Stanley a été particulièrement* heureux quand, après avoir raconté ce voyage, il a voulu en montrer le but. Aux nègres qu'il rencontrait sur sa route, il était, dit-il, assez embarrassé d'expliquer ce qu'il voulait, et il ne croit pas facile de trouver dans ces populations les éléments d'une société de géographie. Ces pays renferment pourtant de grandes richesses : ils ont de l'or, du cuivre, du plomb, de l'ivoire en abondance. Ces nègres, ajoute M. Stanley, vous disent : « Nous sommes grossiers et barbares ; vous, « hommes civilisés, vous avez besoin de nos « métaux, prenez-les ; mais donnez-nous ce « qui nous manque ; nous sommes malheu« reux pendant la vie et nous avons peur de « la mort. On nous dit que votre existence « est heureuse, et que dans l'infortune vous « avez une religion pour vous consoler. « *Qu'est-ce que* la religion ? Plusieurs d'en« tre vous meurent le sourire sur les lèvres, « parce qu'il y a parmi vous des hommes « qui leur apprennent à ne pas craindre la « mort ; envoyez-nous ces consolateurs. »

« Quand je vous aurai exprimé ces vœux, je n'aurai pas besoin de vous expliquer à quoi peuvent servir nos explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Lorsque ce continent noir pourra s'appeler le *continent racheté, quand il connaîtra les bienfaits de la civilisation et de la religion,* quand il aura supprimé l'esclavage, l'Afrique fera partie des contrées qui servent et honorent l'humanité. » — Cette péroraison a été accueillie par des applaudissements unanimes. Ils ont redoublé quand M. Rabaud a décerné à M. Stanley, au nom de la Société de géographie de Marseille, sa grande médaille d'honneur. »

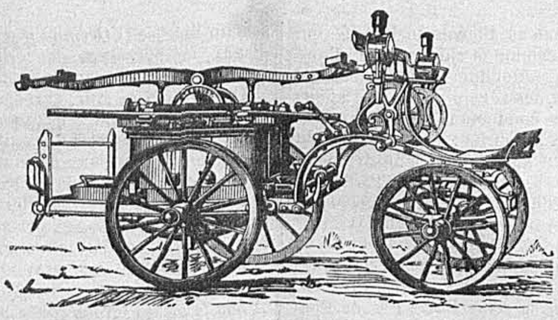

AGENCE

de la première fabrique

de pompes à incendie et instruments accessoires

Pompes à vapeur, pompes à bras, hydrophore, équipement de pompiers, appareils pour transport de l'eau, extincteurs, pompes de jardin, etc. *Fabrique de machines agricoles*
(23) **Erny-Frey** et Cie.

DÉPOT GÉNÉRAL POUR TOUTE LA SUISSE
DES ORNEMENTS D'ÉGLISE
DE LA
Manufacture LOUIS MICHEL
à TOULOUSE
CHEZ
GROSSET ET TREMBLEY, LIBRAIRES
4, RUE CORRATERIE, 4
à Genève.

Le Catalogue est envoyé franco à toutes les personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.
Un local spécial est affecté pour l'exposition de ces ornements.
Le prix de vente à Genève est le même que celui du catalogue.
(4672)

4e Année LA *4e Année.*
FRANCE ILLUSTRÉE
LITÉRATURE, SCIENCES, MORALE, RÉCRÉATION, ETC.
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, Départements, Algérie : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
Abonnement d'un mois à l'essai, 1 fr. 75.
Etranger (union postale) Un an, 25 fr.
Prix du numéro : 40 centimes ; par la poste : 50 centimes.

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat-poste ou d'une valeur à vue sur Paris à l'ordre de M. l'Abbé ROUSSEL, directeur, 40, rue La Fontaine, Paris-Auteuil.

RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
40, Rue La Fontaine, Paris-Auteuil.

CATÉCHISMES DU DIOCÈSE DE SION

Nouvelle édition imprimée avec l'autorisation de S. G. Mgr Jardinier

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse,* à Fribourg.
Prix au détail fr. 0, 50 cent.
» *en gros* fr. 5, 45 cent. la douzaine.

7 Fr. 50 Seulement !

Une étrenne magnifique et à bon marché :

Service en argent, de Bretagne
DANS UN BEL ÉTUI.

6 cuillères, 6 fourchettes, 6 petites cuillères à thé,

de la plus haute nouveauté, usage à vie ; nous garantissons la durée perpétuelle du placage d'argent, qui est de première finesse.

Même service avec 6 couteaux de table

12 fr. 50.

Envoi contre argent comptant ou remboursement ; garanti par reprise de la marchandise, si elle ne convient pas. **Wilh. Heuser,**
Dusseldorf (Allemagne.)

Très honoré Monsieur ! Je viens de recevoir l'étui Britannia etc. je le trouve tout-à fait de mon goût et je vous prie de m'en envoyer encore deux *pareils pour les 12 Mark ci-joints*
Venlo le 20 Décembre 1877.
Baron de Kolb.

Dépôt, à Fribourg, à la Pharmacie Boéchat.

Prière

POUR L'ÉGLISE ET POUR LE PAPE

Composée par Pie IX lui-même dans son allocution du 8 décembre.

« Nous voudrions, dit l'*Unità,* que cette prière fût réimprimée à millions de copies afin que pendant l'année 1878, nous puissions tous prier avec un même cœur et dans les mêmes termes pour l'Eglise et pour le Pape. »

Les personnes pieuses et zélées qui auront à cœur de propager cette prière peuvent se la procurer à l'*Imprimerie catholique.*
La douzaine : 20 centimes.
Le cent : 1 20 francs.
Le mille : 10 francs.
Texte français et texte latin.

VIENT DE PARAITRE
HISTOIRE
DE LA
PERSÉCUTION RELIGIEUSE
A GENÈVE
Essai d'un schisme par l'Etat.

1 beau vol. de 530 pages Prix : 3 fr.
En vente à l'*Imprimerie catholique suisse,* à Fribourg.

BOURSE DE BALE, 19 JANVIER

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867	4 1/2	1876-1892	—	101 1/4
id. 1871	4 1/2	1877-1886	—	101 7/8
Berne, 1861-64-65-74-75	4 1/2	1871-1890	—	—
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	—	—
id. Emprunt 1872	4 1/2	1873-1897	98 3/4	—
id. id. garanti	5	1880-1890	—	
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	97 3/4	97
id.	4 1/2	1888	97 5/8	92
id.	4 1/2	1881	92 1/2	90
id.	4 1/2	1884	90	86 1/2
Nord-Est	4 1/2	1879	—	82
Central et Nord-Est	4 1/2	1886-1892	84	83 1/4
Gothard	5	1884-1892	50	48
Arth.-Righi	5	1883	67	50
Berne-Lucerne	»	1881-1885	—	47 1/2
Lignes du Jura	5	1881-1885	100 3/4	100 1/4
Empr. millions	5	1881-1890	73 3/4	73 1/2

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT sur 1877 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	5 76	—	5225	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	4 —	326 1/4	323 3/4	—
Banque comm. de Bâle	500	entières	4 —	360	340	—
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 60	—	1225	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id:	5 375	—	—	—
Banque fédérale	500	id:	6	—	340	—
Crédit argovien	500	id.	5	—	—	—
Banque de Winterthour	500	id.	4	—	—	—
Crédit lucernois	500	id.	4	320	—	—
Banque com. Schaffouse	500	id.	4	300	—	—
Crédit suisse	500	id.	5	—	—	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	6	455	452 1/2	457 1/2
id. de Mulhouse	500	250	5	482 1/2	480	—
Crédit lyonnais	500	250	8	—	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	4 50	190	185	—
Nord-Est	500	id:	3 —	76 1/2	73 3/4	—
Gothard	500	300	6	225	215	—
Righi	500	entières	— —	220	218 1/2	—
Arth.-Righi	500	id:	9 —	700	680	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	60	—	—	—
id. de priorité	500	400	5 60	35	33 3/4	—
Chemins de fer réunis	500	entières	2 —	165	157 1/2	—

BOURSE DE PARIS

18 Janv.	AU COMPTANT	19 Janv.
/ 95 43	Consolidés	/ 95 38
72 80	3 0/0 Français	73 10
109 05	5 0/0 id.	109 20
102 50	Or, à New-York	102 85
	A TERME	
72 85	3 0/0 Français	72 95
108 97	5 0/0 id.	109 05
72 35	5 0/0 Italien	72 50
—	3 0/0 Espagnol	—
9 70	5 0/0 Turc	9 80
1062 50	Banque de Paris	1066 25
593 75	Crédit Lyonnais	592
162 50	mobilier Français	160
570	id. Espagnol	570
536 25	Autrichiens	540
765	Suez	766 25
64 12	4 0/0 Autrichien	64 12

Supplément au N° 41 de la *Liberté*.

LETTRE PASTORALE

ÉTIENNE MARILLEY

par la miséricorde divine et la grâce du St-Siége apostolique

ÉVÊQUE DE LAUSANNE, etc.

Au vénérable Clergé et aux fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très-chers Frères,

Vous connaissez déjà la grande et douloureuse nouvelle dont les organes de la presse s'occupent depuis quelques jours : la nouvelle de la mort de N. S. P. le Pape Pie IX, 257me successeur de St-Pierre, à qui notre divin Sauveur a confié les clefs du royaume des Cieux (1), avec l'obligation de paître les brebis et les agneaux (2) d'affermir ses frères dans la vraie foi (3) de laquelle il l'a établi le gardien incorruptible et l'infaillible interprète dans le sein de son Eglise. Dès que cette affligeante nouvelle Nous a été communiquée, Nous avons compris que Nous avions un devoir rigoureux et pressant à remplir auprès de vous : le devoir de vous inviter à unir vos prières aux nôtres pour le repos de l'âme de l'Auguste Défunt, et de vous exhorter en même temps à joindre les manifestations de votre deuil filial à l'expression de la douleur profonde que Nous ressentons Nous-même, et qu'éprouvent comme Nous, dans l'univers entier, tous les catholiques dignes de ce nom.

Nos regrets personnels sont d'autant plus vifs, que, par suite de circonstances exceptionnelles, providentiellement ménagées, Nous avons eu huit fois une consolation qui n'a pas été accordée à la plupart des autres évêques, la consolation de visiter personnellement cet illustre et saint Pontife : à Gaëte d'abord en 1849, à Rome même au commencement de l'année 1853, puis en 1854, lorsque fut proclamé le dogme de la Conception Immaculée de la Très-Sainte Vierge ; et plus tard, en 1862 lors de la canonisation solennelle des martyrs japonais ; en 1864, pour la béatification du Vén. Pierre Canisius ;

(1) Math. xvi, 19. — (2) Jean. xxi, 16, 17. — (3) Duc. xxii, 31.

en 1867, à la célébration du 18me anniversaire séculaire du martyre de St-Pierre ; en 1869, lors du Concile Œcuménique du Vatican ; enfin en 1877, pour le 50me anniversaire de l'épiscopat de Sa Sainteté.

Après un pontificat de 31 ans et 8 mois, Pontificat qui ne le cède à nul autre, soit par l'éminence des *vertus apostoliques, soit par la grandeur des œuvres accomplies, soit* par le nombre des épreuves amères héroïquement supportées..., Pie IX, à qui il n'a manqué pour dernier ornement de sa couronne précieuse que l'auréole du martyre par l'effusion du sang..., Pie IX s'est éteint dans la 86me année de sa vie.

Depuis son élévation au Suprême Pontificat, comme dans sa robuste vieillesse, Pie IX a soutenu le poids d'un ministère apostolique devant lequel un courage purement humain aurait dû mille fois être brisé sans le secours d'une assistance surnaturelle et divine, assistance qui ne lui a jamais fait défaut. En effet, à travers les plus violentes tempêtes, au milieu des écueils les plus dangereux, il a conduit le vaisseau de l'Eglise avec une sagesse et une fermeté dignes de ses premiers Chefs et des premiers Confesseurs de la Foi.

Tous les personnages les plus élevés et les plus puissants, pendant ces trente trois dernières années, ont paru sur la scène du monde, ont été littéralement éclipsés par le Saint Vieillard du Vatican, abandonné de toute puissance humaine ; mais puisant sa force dans l'autorité divine de sa mission, dans le prestige surhumain de sa parole apostolique et dans l'ascendant des exemples de sa vie, à laquelle personne, ni même ses ennemis, n'ont pu et ne pourront désormais refuser le tribut de leur admiration et de leur respect.

Elevé sur la chaire de St-Pierre, Pie IX se montra l'héritier des qualités éminentes par lesquelles tant de Pontifes, ses illustres prédécesseurs, se sont immortalisés. Nous n'entreprendrons pas de retracer à vos yeux son glorieux Pontificat. Cette entreprise, même en Nous bornant à quelques traits principaux, exigerait une série de longs discours. Au reste, N. T. C. F. les faits que nous aurions à rappeler vous sont connus : vous savez combien les trente années qui viennent de s'écouler ont été difficiles ; vous avez vu la foi exposée à de nouveaux dangers, à la suite de nouvelles et incessantes révolutions ; vous avez entendu les bruits confus de l'impiété prodiguant l'insulte, le blasphème à la religion, à ses ministres et à ses institutions : en un mot, vous avez vu l'enfer se déchaîner de nouveau avec fureur contre l'Eglise de Jésus-Christ, mais vous avez pu remarquer en même temps l'effet de ces paroles consolantes sorties de la bouche de notre divin Maître : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre mon Eglise .. Voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. »

En effet, grâce à la divine miséricorde, grâce au zèle, à la prodigieuse activité, à la paternelle sollicitude, au courage invincible du Pontife illustre dont nous pleurons la perte, la religion dans ces jours mauvais a suivi le cours de ses victoires et de ses conquêtes. La foi et la piété sont devenues plus vives ; les précieuses semences du catholicisme, jetées dans les deux hémisphères par une foule de nouveaux apôtres, se sont développées d'une manière admirable ; l'œuvre de la Propagation de la Foi s'est étendue progressivement, et elle prodigue maintenant ses bienfaits à toutes les missions catholiques ; les peuples opprimés pour leur religion ont trouvé dans le Père commun des fidèles

un consolateur et un appui. Il y a quelques jours à peine, l'Europe entière a pu admirer le Vieillard plus qu'octogénaire, préposé au gouvernement de l'Eglise catholique, prenant la défense de ses malheureux enfants de la Pologne auprès du monarque puissant qui les opprime, et protestant encore une fois, avant de descendre dans la tombe, contre *l'injuste spoliation* du domaine de St-Pierre. En un mot, Pie IX a brillé de l'éclat de toutes les vertus; la sagesse admirable de son administration lui a concilié l'amour et la vénération des peuples; son Pontificat glorieux a fait la consolation de tous ses enfants Aussi, les vœux unanimes de tous les catholiques demandaient à Dieu de leur conserver longtemps encore leur Père bien-aimé et leur Guide infaillible. Mais ces vœux ne devaient pas être exaucés. Pie IX était mûr pour le Ciel! Le Seigneur l'a rappelé de cette terre d'exil, pour couronner ses vertus éminentes et ses longs travaux. Soumettons-nous aux décrets de la divine Providence dans l'épreuve sensible qu'elle nous ménage. Pour les vrais catholiques, la mort d'un Pape est un événement douloureux, parce qu'ils perdent le Père le plus digne de vénération et d'amour.

Venez donc, N. T.-C. F., venez rendre vos devoirs à l'Auguste Pontife que la mort vient de frapper. Approchez avec Nous de sa tombe, pour l'arroser de vos larmes, pour y déposer l'hommage de votre piété filiale. Nous avons tous lieu de penser que ce Pontife vénérable jouit déjà de la récompense promise aux élus. Pour remplir cependant un devoir que la religion nous impose envers le Père commun des fidèles, Nous vous exhortons à faire monter vers le Ciel vos supplications et vos vœux, soit pour l'Auguste Défunt, soit pour l'heureux choix de son Successeur.

Pie IX n'est plus; mais Jésus-Christ, le Chef invisible de l'Eglise règne, et son royaume en ce monde, quoi qu'il ne soit pas de ce monde, se perpétuera de siècle en siècle jusqu'à la fin des temps.

A CES CAUSES:

I. Un service funèbre solennel sera célébré dans toutes les églises paroissiales, collégiales ou conventuelles de notre diocèse pour le repos de l'âme de

N. S. P. LE PAPE PIE IX.

Ce service sera annoncé, dès la veille au soir et le jour même, par le son des cloches pendant une demi-heure. Dans la ville de Fribourg, au son des cloches de Saint-Nicolas, on commencera à sonner dans les autres églises et l'on finira en même temps.

II. Ce service aura lieu dans toutes les églises de notre diocèse, le **mardi 19 février** courant, à l'heure dont Nous laissons la fixation aux prêtres attachés à chaque église.

III. Nous désirons que, à l'occasion de ce service funèbre, il y ait une courte instruction propre à resserrer les liens si précieux et si consolants qui doivent unir tous les enfants de la vraie foi au Saint-Siége et à la Sainte Eglise romaine, Mere et Maîtresse de toutes les autres églises dans l'ordre de la religion et du salut.

IV. Les prêtres qui n'auraient pas encore célébré le Saint-Sacrifice de la messe pour l'Auguste Défunt, s'acquitteront au plus tôt, Nous l'espérons, de ce juste devoir.